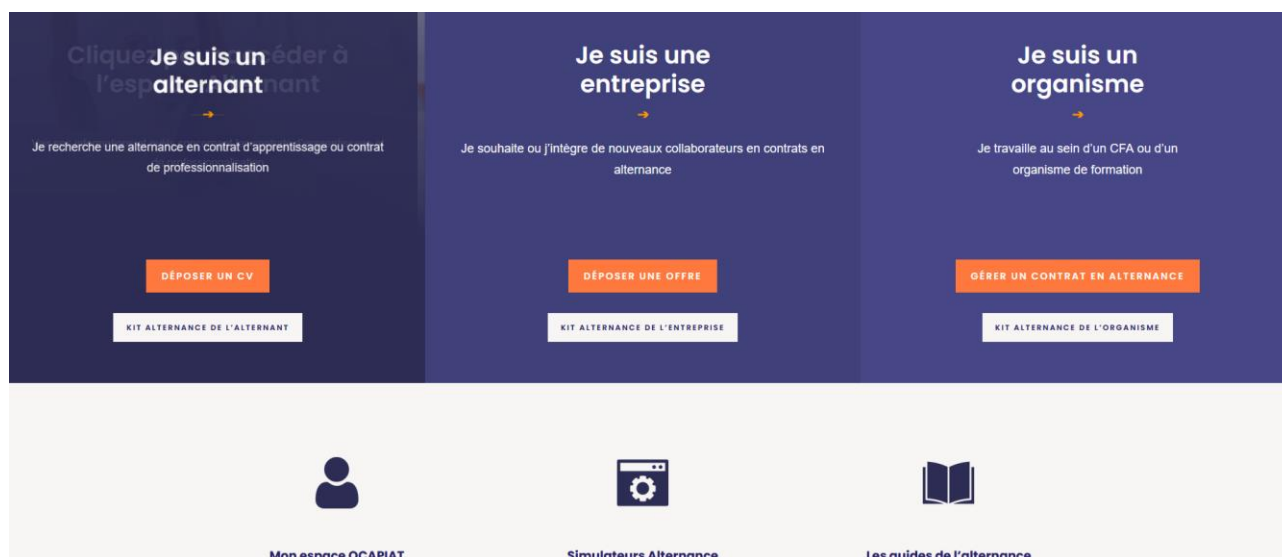


Cliquez sur



Cliquez sur simulateurs alternance

Sur la page suivante, vous trouverez le simulateur prise en charge OCAPIAT et le simulateur de calcul de rémunération et aide aux employeurs.

Simulateur : Prise en charge OCAPIAT

Les valeurs des niveaux de prise en charge actuellement utilisées dans le simulateur (source France compétences du 14 janvier 2022) sont valables jusqu' à la date d'entrée en vigueur des nouveaux niveaux de prise en charge, qui sera fixée par arrêté en septembre.

Vos critères

Le contrat

Votre choix de simulation de coûts de formation ?

Contrat d'apprentissage

Contrat de professionnalisation

Contrat d'apprentissage VS contrat de professionnalisation

Secteur d'activité concerné par le contrat ?

Sélectionnez le secteur dans la liste

Dates de début et de fin du contrat ?

Date de début de contrat : 23/06/2022

Date de fin de contrat : 23/06/2022

Simulateur : Calcul de rémunération et aide aux employeurs

Le Portail de l'Alternance du Ministère du Travail vous propose un simulateur de calcul de rémunération et d'aide aux employeurs.

Accès au simulateur

Pour connaître le détail des aides financières pour les contrats en alternance, consultez le guide de l'Etat.

Guide des aides aux contrats en alternance

Dans la colonne Simulateur calcul de rémunération et aide aux employeurs, cliquer sur Accès au simulateur



Retour à l'accueil

SIMULATEUR DE CALCUL D'AIDES AUX EMPLOYEURS

ÉTAPE 1/3

* champs obligatoires

Étape 1/3

JE SUIS UN EMPLOYEUR

Le type de contrat d'alternance

Quel est le type de contrat pour lequel vous souhaitez faire une simulation ?*

- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation

JE SUIS UN ALTERNANT

Les informations sur le contrat

Quel est le niveau de formation visé ?*

Quelle est la durée du contrat (en années) ?*

Date de signature du contrat*

jj/mm/aaaa

COMMENCER LA SIMULATION

MAISON FAMILIALE RURALE DE BUCHY

Association loi 1901 ♦ Siret 781 002 936 000 16

187 Route de Sommersy ♦ 76750 BUCHY ♦ 02.35.34.40.44 ♦ mfr.buchy@mfr.asso.fr ♦ www.mfr-buchy.fr



DÉCOUVRIR
L'ALTERNANCE

QUESTIONS
RÉPONSES

EMPLOYEUR

ALTERNANT

ORGANISME DE
FORMATION

ACTUALITÉS

Accueil > Calculez les aides financières



Retour
à l'accueil

SIMULATEUR DE CALCUL D'AIDES AUX EMPLOYEURS

ÉTAPE 2/3

* champs obligatoires

Étape 2/3

Combien de salariés y a-t-il dans votre entreprise ? *

1

Quel est le secteur de l'entreprise ?*

- Privé
 Public *

(*) Secteur public non industriel et commercial

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

CONTINUER LA SIMULATION

Remplir les différents critères de l'étape 2 et cliquer sur continuer la simulation



Retour
à l'accueil

SIMULATEUR DE CALCUL D'AIDES AUX EMPLOYEURS

ÉTAPE 3/3

* champs obligatoires

Étape 3/3

Dans quelle région ce contrat va-t-il s'exécuter ?*

Normandie

Connaissez-vous l'âge de l'apprenti ?*

- Oui
 Non

Quelle est sa date de naissance ?*

16 / 08 / 2005

L'apprenti a 16 ans.



Le salaire et les aides varient selon l'âge de l'apprenti.

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

TERMINER LA SIMULATION

MAISON FAMILIALE RURALE DE BUCHY

Association loi 1901 ♦ Siret 781 002 936 000 16

187 Route de Sommersy ♦ 76750 BUCHY ♦ 02.35.34.40.44 ♦ mfr.buchy@mfr.asso.fr ♦ www.mfr-buchy.fr

Renseigner la région ou le contrat va être exécuter et l'âge de l'apprenti et cliquer ensuite sur terminer la simulation.

RAPPEL DE VOS PARAMÈTRES DE SIMULATION

Contrat : Contrat d'apprentissage
 Date de signature du contrat : 13/06/2022
 Nombre de salariés dans votre entreprise : 1
 Région d'exécution du contrat : Normandie

Âge de l'apprenti : 16 ans
 Niveau de formation visé par le salarié : Niveau 4 (Baccalauréat, ...)
 Secteur de votre entreprise : Privé

	1ÈRE ANNÉE	2ÈME ANNÉE	3ÈME ANNÉE
COÛT SALARIAL POUR L'EMPLOYEUR	Salaire brut annuel ⁽¹⁾		Cotisations patronales totales
	5037 €		2093 €
	7130 € Soit 594€/mois		
AIDES FINANCIÈRES NATIONALES OCTROYÉES À L'EMPLOYEUR	Exonération de cotisation sociale ⁽²⁾	Aide unique aux employeurs d'apprentis	Aide Exceptionnelle à l'apprentissage ⁽³⁾
	2015 €	0 €	5000 €
		7015 € Soit 585 €/mois	
Au titre de la première année, coût net employeur aides incluses			115 € Soit 10 €/mois

Les résultats sont ceux de la première année, pour avoir ceux de la 2^{ème} et 3^{ème} année, il vous suffit de cliquer sur 2eme année ou 3eme année.

2^{ème} année

Contrat : Contrat d'apprentissage Date de signature du contrat : 13/06/2022 Nombre de salariés dans votre entreprise : 1 Région d'exécution du contrat : Normandie		Âge de l'apprenti : 16 ans Niveau de formation visé par le salarié : Niveau 4 (Baccalauréat, ...) Secteur de votre entreprise : Privé	
1ÈRE ANNÉE	2ÈME ANNÉE	3ÈME ANNÉE	
COÛT SALARIAL POUR L'EMPLOYEUR	Salaire brut annuel ⁽¹⁾		Cotisations patronales totales
	7275 €		3022 €
	10297 € Soit 858€/mois		
AIDES FINANCIÈRES NATIONALES OCTROYÉES À L'EMPLOYEUR	Exonération de cotisation sociale ⁽²⁾	Aide unique aux employeurs d'apprentis	Aide Exceptionnelle à l'apprentissage ⁽³⁾
	2910 €	2000 €	0 €
		4910 € Soit 409 €/mois	
Au titre de la deuxième année, coût net employeur aides incluses			5387 € Soit 449 €/mois
<p>⁽¹⁾ Le salaire de référence est celui du minimum réglementaire. Des conventions collectives prévoient un revenu minimum de l'apprenti plus élevé. ⁽²⁾ Le taux de cotisation AT-MP retenu est le taux moyen à 2,44%, le taux réel correspond à celui de l'activité professionnelle de l'apprenti. Pour le versement transport, le taux moyen retenu est de 0,55%.⁽³⁾ Pour les entreprises de 250 salariés et plus, qui sont assujetties à la taxe d'apprentissage mentionnée à l'article L.6241-1 du code du travail, l'aide est versée si elles ne sont pas redevables de la contribution supplémentaire à l'apprentissage en application de l'article 1609 quinquies du code général des impôts au 31 décembre 2021.</p>			

3^{ème} année

Contrat : Contrat d'apprentissage Date de signature du contrat : 13/06/2022 Nombre de salariés dans votre entreprise : 1 Région d'exécution du contrat : Normandie		Âge de l'apprenti : 16 ans Niveau de formation visé par le salarié : Niveau 4 (Baccalauréat, ...) Secteur de votre entreprise : Privé	
1ÈRE ANNÉE	2ÈME ANNÉE	3ÈME ANNÉE	
COÛT SALARIAL POUR L'EMPLOYEUR	Salaire brut annuel ⁽¹⁾		Cotisations patronales totales
	12499 €		5193 €
	17692 € Soit 1474€/mois		
AIDES FINANCIÈRES NATIONALES OCTROYÉES À L'EMPLOYEUR	Exonération de cotisation sociale ⁽²⁾	Aide unique aux employeurs d'apprentis	Aide Exceptionnelle à l'apprentissage ⁽³⁾
	5000 €	1200 €	0 €
		6200 € Soit 517 €/mois	
Au titre de la troisième année, coût net employeur aides incluses			11492 € Soit 958 €/mois
<p>⁽¹⁾ Le salaire de référence est celui du minimum réglementaire. Des conventions collectives prévoient un revenu minimum de l'apprenti plus élevé. ⁽²⁾ Le taux de cotisation AT-MP retenu est le taux moyen à 2,44%, le taux réel correspond à celui de l'activité professionnelle de l'apprenti. Pour le versement transport, le taux moyen retenu est de 0,55%.⁽³⁾ Pour les entreprises de 250 salariés et plus, qui sont assujetties à la taxe d'apprentissage mentionnée à l'article L.6241-1 du code du travail, l'aide est versée si elles ne sont pas redevables de la contribution supplémentaire à l'apprentissage en application de l'article 1609 quinquies du code général des impôts au 31 décembre 2021.</p>			